



2023 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Objectif :

Communiquer les objectifs de la direction concernant son engagement envers la protection de l'environnement et de la santé. Toutes les opérations possédées, exploitées ou contrôlées par Waste Management partagent la même responsabilité visant à atteindre ces objectifs.

Politique :

Waste Management s'efforce de protéger la santé des êtres humains et de l'environnement. Cet engagement est au cœur de toutes nos activités. Il se reflète dans les services fournis à la clientèle, dans la conception et l'exploitation de nos installations, dans les conditions de travail des employés et dans nos échanges avec les communautés dans lesquelles nous vivons et avec lesquelles nous faisons affaire. Nous serons des gestionnaires responsables de l'environnement et nous protégerons la santé et le bien-être de nos employés et de nos voisins. Les principes suivants s'appliquent aux activités de l'entreprise dans le monde entier :

- **Protection** : Mener toutes les activités de manière à protéger l'environnement ainsi que nos employés, nos voisins et nos clients. Travailler de manière proactive pour mettre en place des procédures et programmes de prévention de la pollution.
- **Conformité** : Se conformer à toutes les dispositions légales, et mettre en place de manière proactive des programmes et procédures dans cet objectif.
- **Préservation** : Préserver et favoriser la préservation de la nature et des ressources énergétiques de la Terre.
- **Communication** : Tous les employés de Waste Management sont chargés d'aider l'entreprise à repérer les infractions éventuelles et à y remédier. Les soupçons d'infraction de la loi ou des principales valeurs du code d'éthique de Waste Management, ainsi que des pratiques qui en découlent, doivent être rapportés conformément à la [Politique de conformité et d'éthique commerciale](#) et de la [Politique de notification d'incident et de signalement environnemental](#) de l'entreprise.

L'entreprise a développé des procédures, processus et outils permettant d'atteindre des performances élevées en matière de conformité et d'environnement. Ils forment le [Système de gestion environnementale \(EMS - SGE\)](#) de WM. Les opérations de l'entreprise dans tous les secteurs d'activité sont responsables de la mise en place et de l'adhésion à l'EMS de WM. Cela s'applique à toutes les activités commerciales dans lesquelles WM possède cinquante pour-cent ou plus des parts.

La direction surveillera régulièrement nos activités et fera parvenir au conseil d'administration des recommandations sur les programmes afin de continuer à améliorer les performances environnementales de l'entreprise. Les buts et objectifs environnementaux seront établis, revus et approuvés lors de la révision de la direction. Le conseil d'administration et la direction générale surveilleront régulièrement les performances environnementales pour garantir le respect des principes de cette politique à travers toute l'entreprise.

Vice-Président de marché

Directeur de district

Référence:

Propriétaire de la politique / procédure: SVP, Opérations sur le terrain	Date d'entrée en vigueur: 12/12/2002
Annexes: Oui, voir l'onglet pièces jointes/liées	Date de révision: 12/08/2015
Liens/documents de référence: Oui, voir l'onglet pièces jointes/liées	Formulaires & modèles: Aucun